

30.06.2020 - 16:53 Uhr

Contre ma volonté

Berne (ots) -

Chaque jour, des centaines de milliers de jeunes filles endurent des préjudices physiques ou psychiques. Mariées encore enfants, excisées, maltraitées ou parfois même tuées parce qu'elles sont du sexe féminin. Leur volonté n'est pas entendue, leur droit à l'autodétermination est étouffé. Très souvent, les familles agissent dans l'intention d'offrir un avenir meilleur à leurs enfants. Pour mettre un terme à ces pratiques néfastes telles les mariages forcés ou les mutilations génitales féminines, des programmes pour garantir des alternatives doivent être mis en oeuvre dans l'environnement social et au niveau politique, en Suisse tout comme dans le reste du monde.

"Contre ma volonté", c'est sous ce titre que le Fonds des Nations Unies pour la population a publié son rapport 2020 sur les pratiques néfastes comme les mutilations génitales féminines (MGF) et les mariages forcés. Ces pratiques seraient pourtant proscrites au niveau international. Non seulement elles portent gravement atteintes aux personnes concernées, mais elles accentuent de surcroît les inégalités liées au genre. Au coeur même de l'Agenda 2030 de développement durable figure comme cible l'élimination de toutes les pratiques néfastes telles que le mariage des enfants, le mariage forcé et les MGF. Mais en réalité, nous sommes bien loin d'atteindre cet objectif : 200 millions de femmes dans le monde sont toujours concernées par l'excision. On estime que 650 millions de femmes et de filles ont été mariées alors qu'elles étaient encore enfants. Pour une jeune fille, un tel mariage signifie généralement quitter l'école et quitter l'enfance. Elles se retrouvent ensuite très rapidement enceintes, ce qui constitue un risque majeur pour la santé de ces toutes jeunes femmes. En outre, selon UNFPA, il manquerait 140 millions de femmes dans le monde en raison de la préférence des parents et de la société pour des descendants de sexe masculin.

En Suisse aussi, les MGF et les mariages forcés sont source de préoccupation. Environ 22'000 jeunes filles et femmes seraient concernées ou menacées. L'excision constitue une infraction pénale, même si l'acte a été commis à l'étranger. Le Réseau suisse contre l'excision existe depuis 2016 et est régi par SANTÉ SEXUELLE SUISSE, Caritas Suisse, TERRE DES FEMMES Suisse et le Centre suisse de compétence pour les droits humains. Ce réseau gère un portail d'information, conseille les personnes concernées et les professionnel.le.s, effectue un travail de prévention dans les communautés, sensibilise les professionnel.le.s et met en place des points de contact régionaux.

Selon UNFPA, les mesures actuelles pour enrayer le coronavirus risquent d'entraîner le report des programmes de lutte contre les MGF et les mariages des enfants, ce qui induirait une augmentation des pratiques préjudiciables. Pendant la pandémie, le Réseau suisse contre l'excision a travaillé d'arrachepied pour maintenir ses activités de conseil même en période de confinement. Les personnes multiplicatrices rattachées au Réseau ont contribué à garantir le maintien de l'accès aux informations officielles pour les personnes de langue étrangère. Il importe maintenant de veiller à ce que ces programmes ne soient pas suspendus et à ce que les projets contre les pratiques néfastes puissent être poursuivis sur le long terme, tant en Suisse que dans le cadre de la coopération internationale.

- Informations sur l'excision sur le site de SANTÉ SEXUELLE SUISSE:
www.sante-sexuelle.ch/en-cas-durgence/mutilations-genitales
- Réseau suisse contre l'excision: www.excision.ch/reseau/
- UNFPA Fonds des Nations Unies pour la population:
www.unfpa.org/fr
- État de la population mondiale (EPM) Rapport 2020:
www.unfpa.org/fr/swop-2020

Contact:

SANTÉ SEXUELLE SUISSE
Daniela Enzler
Responsable Communication
daniela.enzler@sante-sexuelle.ch
031 311 44 08

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018510/100850922> abgerufen werden.